

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice: 18 Présents: 14

Votants: 16

OBJET:

DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION L'an Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 17 octobre Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2024

PRÉSENTS: M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON A, M CARETTE C., Mme JOLIVET C., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, M SOURISSEAU B., M DUGUÉ V., Mme LAMBERT B.,

EXCUSÉS: M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M BAUDRY M., Mme PASQUEREAU C.,

POUVOIRS:

Mme PASQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C. M BAUDRY M. a donné pouvoir à M EVIN P.

SECRETAIRE: M SOURISSEAU B.

M le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 Mars 2013, décidant d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire communal.

Il est donné lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner sur laquelle la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 18 septembre 2024 :

- C 678 7 rue de la Chapelle

1 340 m²

Appartenant à Madame Sophie ZAKIAN (demandé par Maître FAY notaire à VERTOU) Parcelles situées Ub et 1AUb

Après avoir pris connaissance de cette déclaration et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ce bien.

Le Maire est chargé de transmettre cette déclaration.

PREFECTURE VIA FAST

Le 2 1 OCT. 2024

Certifié exécutoire par le Maire Publié ou notifié le : 2 1 0Cl. 2024 Pour extrait conforme au Registre Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

Le Maire, Pascal EVIN



